



**UNION DEPARTEMENTALE C.G.T.
DE LA SARTHE**

4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS
TEL. 02.43.14.19.19.
e-mail : ud-cgt72@wanadoo.fr
Site Internet : ud72.reference-syndicale.fr



Chers camarades,

Aujourd'hui, **05 décembre 2020**, un an jour pour jour après la grande journée de mobilisation interprofessionnelle contre la réforme des retraites qui avait rassemblé plus d'un million de personnes à travers le pays, nous voici toujours mobilisé.e.s plus que jamais pour la défense de nos droits et la conquête de nouveaux.

L'heure est grave. La crise sanitaire et sociale que nous traversons a déjà de sérieuses conséquences sur l'emploi, impactant de nombreux secteurs d'activités.

Les premières victimes de cette crise sont les 4 millions de travailleuses et travailleurs précaires qui ont vu leur contrat annulé ou reporté, les demandeuses et demandeurs d'emploi en fin de droit qui ne peuvent pas retrouver de travail sans oublier les intermittentes et intermittents qui subissent des annulations de cachets en cascade.

En clair : beaucoup de personnes se sont retrouvées privées d'emploi, plongeant nombre d'entre elles dans la précarité et la pauvreté. Rappelons que la France a dépassé le seuil dramatique des 10 millions de pauvres.

Alors que le nombre de chômeurs explose, pas un jour ne se passe sans que l'on entende parler d'un nouveau plan de licenciements, venant s'ajouter au million d'emplois déjà détruits. En Sarthe, les coups durs ne cessent de pleuvoir avec des annonces de fermeture d'entreprises à l'image de Mécachrome à Vibraye et ses 75 salarié.e.s, Essilor à Allonnes avec 56 salarié.e.s, ou encore Sica 2 M à Loué et 150 salarié.e.s. A cela s'ajoute la mise en redressement judiciaire de l'entreprise EARTA avec 250 salarié.e.s menacé.e.s, dont 220 en situation de handicap.

Dans ce contexte, au lieu d'assurer une protection sociale à toutes celles et tous ceux qui subissent le chômage et basculent de façon massive vers les minima sociaux et la pauvreté, le gouvernement a commencé à appliquer sa réforme régressive de l'assurance chômage.

Or cette réforme qui a déjà privé 300 000 précaires de leur droit à l'indemnisation chômage de Novembre 2019 à Février 2020. Cela explique pour une partie l'augmentation massive des demandes du RSA depuis Mars. Faire basculer les travailleuses et travailleurs privé.e.s d'emploi et précaires dans la grande pauvreté : voilà la politique du gouvernement et du patronat !

Certaines mesures de la réforme du chômage sont déjà entrées en vigueur, comme le durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation. La période de travail minimum pour accéder à l'assurance chômage est ramenée à 6 mois sur les 24 derniers mois, au lieu de 4 mois sur 28. Les conditions de rechargement des droits ont elles aussi été modifiées : auparavant, si un chômeur déjà indemnisé travaillait au minimum un mois, il pouvait prolonger sa durée d'indemnisation d'autant. A partir du 1er novembre 2019, il lui faut au moins six mois pour le faire

Reprenant les propositions du patronat, le gouvernement entend mettre en place un changement du mode de calcul de l'allocation qui divisera par 2, 3 ou 4 les allocations mensuelles !

Saisi par la CGT, Solidaires, CFE/CGC et FO, le Conseil d'État a estimé, le 25 novembre 2020, que **le nouveau système de calcul « porte atteinte » au principe d'égalité entre allocataires.**

En effet, deux dispositions piliers de la réforme de l'assurance chômage suspendue depuis mars dernier en raison de la crise économique viennent d'être censurées par le Conseil d'État.

Parmi ces deux mesures, le dispositif de calcul de l'indemnisation. Dans le projet gouvernemental, le montant des allocations mensuelles ne devait plus se baser sur le salaire journalier de référence (qui tient compte des seuls jours travaillés) mais sur le revenu mensuel moyen.

En prenant en compte les périodes d'inactivité dans le calcul de l'indemnisation, le montant des allocations-chômage baisserait mécaniquement, surtout pour les travailleurs qui alternent contrats courts et périodes d'inactivité.

Cette décision du Conseil d'état constitue une première victoire qui doit nous donner confiance pour continuer la mobilisation afin d'obtenir l'annulation de la réforme et l'ouverture des négociations pour une nouvelle convention Assurance-Chômage visant à indemniser 100% des privé.e.s d'emploi !

Des solutions existent ! En premier lieu, le gouvernement doit privilégier l'emploi en CDI à l'organisation de la précarité et du chômage ! Il est urgent de rompre avec les logiques austéritaires de non remplacement d'un.e fonctionnaire sur deux, de casse des services publics et de l'emploi statutaire. L'État doit embaucher massivement dans les services publics, notamment dans la Santé, l'Éducation, les collectivités territoriales...

Dans le seul secteur de la santé, dans les hôpitaux, comme les Ehpad, 400000 emplois manquent pour remplir les missions, après des années de dégradation du service public.

La Loi de Transformation de la Fonction Publique votée en juillet 2019 prévoit le remplacement de 30 % des fonctionnaires par des contractuel.les. La crise sanitaire est un prétexte pour faire entrer massivement le recours aux contractuell.e.s dans l'ensemble des Services Publics, comme le prévoit la loi Dussopt. L'éducation nationale par exemple recrute actuellement des contractuel.les pour trois mois, alors que des postes statutaires de remplaçantes et de remplaçants ont été supprimés à la rentrée. Rappelons que le statut de fonctionnaire n'est pas un privilège, il garantit l'indépendance des agentes et agents des services publics vis-à-vis du marché et des politiques.

Pour créer des emplois, il y a urgence à réduire le temps de travail à 32H00 sans perte de salaire ! Cela permettrait de créer 4 millions d'emplois avec un gain de cotisations sociales de 88 milliards pour notre système de protection sociale et des économies d'allocations chômage réalisées d'environ 17 milliards d'euros !

Par ailleurs, un inquiétant rapport de l'UNEDIC, en charge de l'assurance chômage fait froid dans le dos. Il démontre que sur les 2,56 millions de

personnes qui ouvriraient un droit entre le 1er avril 2021 et mars 2022, 1,2 million de celles-ci seraient perdantes.

Les plus pénalisé.e.s seraient les personnes alternant contrats courts et périodes de chômage, notamment les plus jeunes qui sont les plus touché.e.s par le chômage et la précarité.

C'est l'une des raisons pour lesquelles il faut amplifier la lutte pour obtenir l'annulation totale d'une réforme en grande partie illégale, profondément injuste et avec un principe absurde : couper les vivres aux personnes privées d'emploi pour soi-disant les aider à trouver du boulot.

Si l'explication du gouvernement était d'inciter à la reprise d'activité, force est de constater qu'aujourd'hui, **les premiers et premières touché.e.s par la réforme sont d'abord les plus précaires**, qui sont aussi celles et ceux qui travaillent dans les secteurs les plus touchés aujourd'hui par la crise.

Or, un système d'assurance chômage qui ne protège pas les plus vulnérables en cas de crise n'a pas lieu d'être de façon générale.

L'intersyndicale dénonce le plan de relance du gouvernement de 100 milliards d'euros tourné exclusivement vers les entreprises au travers d'aides publiques et ce, sans aucune conditionnalité ni aucun contrôle. La conséquence de cette logique mortifère pour l'emploi, ce sont des plans de licenciement massifs qui se multiplient !

Aujourd'hui comme hier, le patronat et son gouvernement font payer la crise aux travailleuses et aux travailleurs, à commencer par les plus précaires, au nom de la compétitivité. Pire, il maintient sa réforme régressive malgré l'augmentation significative depuis le début de l'année du nombre de privé.e.s d'emplois. Rappelons que plus de **50% d'entre eux ne perçoivent aucune indemnisation**.

La crise actuelle souligne la nécessité de mettre en place une sécurité sociale professionnelle garantissant à toutes et tous un revenu de remplacement : cela passe par l'annulation de la réforme de l'assurance chômage et la construction de nouveaux droits pour toutes celles et tous ceux que la crise met au chômage.

Licenciements, chômage, précarité, pauvreté ne sont pas une fatalité !

La création d'emplois, leur qualité, l'augmentation des salaires sont possibles avec le partage des richesses. D'autres choix sont possibles !

Menons la bataille pour l'emploi et contre la précarité, empêchons les plans sociaux ! Obtenons le retrait définitif de cette réforme et l'indemnisation de tous les travailleurs et toutes les travailleuses privé.e.s d'emploi !